

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

12 Septembre 2022

Début du Conseil 20 h

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Présents : MMS Jérôme SOURSAC, Gaëlle LAFARGUE, Hervé COUPELLIER, Jean-Paul RUIZ, Benjamin FERRAN, Nicolas VERDIER, Emilie LUC, Julien LAPEZE, Sylvie MAZET, Stéphane GRAILHE, Luc CHRIST

Absents excusés : Christian POZZA, Loïc REGHENAZ, Guillaume PINAR, Paul RUIZ

Monsieur Loïc REGHENAZ donne tout pouvoir à Monsieur CHRIST Luc

Monsieur Christian POZZA donne tout pouvoir à GRAILHE Stéphane

Monsieur Luc CHRIST a été nommé secrétaire.

M. Le Maire demande, à la suite de la lecture du compte rendu du conseil municipal du 27/06/2022, s'il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature du procès-verbal.

- Présentation du SMAG

M. Le Maire présente le SMAG (SYNDICAT MIXTE ASSAINISSEMENT DE LA GARONNE) qui s'occupe des réseaux d'assainissement collectifs et des stations d'épuration des communes de St Rustice, Pompignan, Grisolles, Canals, Verdun, Dieupentale, Bessens et Monbéqui. Leur contrat de délégation de service publique arrive à échéance le 31/12/2023, ils consultent les communes qui traitent ce sujet en régie pour connaître leur intérêt pour intégrer le SMAG avant qu'ils lancent un nouvel appel d'offre.

Après discussion le Conseil Municipal, approuve l'accord de principe pour l'intégration au SMAG et charge M. le Maire de poursuivre la démarche avec ce syndicat.

- Délibération sur le Projet de développement de loisir « pêche » sur le plan d'eau BREGNOL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale de Pêche du Tarn et Garonne et l'AAPPMA de Labastide Saint-Pierre, a présenté un projet de développement de loisir « pêche » sur le plan d'eau Brégnol, afin de développer l'activité « pêche » en aménageant des installations pour les pêcheurs.

Aménagements proposés :

Création d'un ponton de pêche famille accessible au PMR de 20 mètres de long et 2.50 mètres de large.

Création d'une mise à l'eau, de 6 mètres X 3,5 mètres est prévue en arrivant sur le plan d'eau. Celle-ci permettra aux pêcheurs de mettre leur embarcation légère à l'eau.

Plan de financement du projet total :

Partenaires financiers		Subvention CR OCCITANIE	Subvention Mairie	Subvention Europe (FEADER - mesure LEADER)	Reste à charge des structures associatives de la pêche de loisir	Fédération Nationale de Pêche en France	Fédération Départementale de Pêche du 82
TOTAL PROJET	21 945 €	6 584 €	6 050 €	4 922 €	4 389 €	2 195 €	2 194 €
TAUX FINANCEMENT	100%	30 %	28 %	22 %	20 %	10 %	10 %

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le programme d'aménagement proposé par la Fédération Départementale de Pêche du Tarn et Garonne et l'AAPPMA et de valider le montant de la participation de la commune.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de développement du loisir « pêche » sur le plan d'eau de Brégnol porté par la Fédération Départementale de Pêche du Tarn et Garonne et l'AAPPMA.

Valide le plan de financement du projet ci-dessus présenté

Accorde une subvention de 6 050€ correspondant à 28 % d'une base subventionnelle fixée à 21 945 € TTC

Dit que le versement de cette subvention sera effectué après le contrôle administratif et technique de la réalisation de projet subventionné, sur présentation d'un certificat récapitulatif des dépenses effectuées et des factures acquittées.

Charge Monsieur le Maire de l'application des présentes décisions et l'autorise à signer tout document en conséquence.

- Reprendre la délibération ISE

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que sur la délibération du 12 Janvier 2017, concernant : Délibération portant sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte de ses fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE), il avait été décidé que :

« L'IFSE est versée mensuellement et proratisé en fonction du temps de travail des agents »

Monsieur le Maire propose que cette phrase soit remplacée par la suivante afin de faciliter l'application.

« L'IFSE sera versé à l'agent intéressé par fractions mensuelles »

Les membres du Conseil après avoir délibéré acceptent par 13 voix la proposition de Monsieur le Maire.

- Revoir la délibération - Moyen de paiement, recette prélèvement

M. le Maire demande que soit inclus dans la délibération le paiement des factures cantines et Centre de loisirs par prélèvement.

Les membres du Conseil après avoir délibéré acceptent par 13 voix la proposition de Monsieur le Maire

- **Remplacement Agent Technique**

A compter 1^{ER} Octobre 2022, le remplacement d'un Adjoint Technique, placé en disponibilité pour convenances personnelles est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la création d'un poste à temps complet dans la filière d'Adjoint Technique.

- **Délibération taxe d'Aménager**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le taux d'imposition de la taxe d'aménager pour 2023. Il est décidé de ne pas augmenter ce taux, il reste à 3,5 %.

M. le Maire évoque la loi des Finances 2022 qui impose les communes de transférer une partie de la recette de cette taxe au profit de l'intercommunalité. Nous avons reçu cette directive de la préfecture le 8/09. Il est noté que nous devons délibérer sur un pourcentage de ce transfert avant le 01/10. A la suite d'une motion réalisée par l'AMF s'opposant à ce calendrier, l'état donne finalement une date butoir au 31/12/2022. Un débat aura lieu au sein de l'intercommunalité. Nous prendrons donc cette décision avant la fin de l'année.

Le conseil municipal après avoir délibéré, DECIDE

DE ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe d'aménager pour l'année 2023.

- **La séance est levée à 22H00**

Date du prochain conseil municipal : Lundi 17 Octobre 2022 à 20H

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
CHRIST Luc		PINAR Guillaume	Absent
COUPELLIER Hervé		POZZA Christian	Absent
FERRAN Benjamin		REGHENAZ Loïc	Absent
GRAILHE Stéphane		RUIZ Jean-Paul	
LAFARGUE Gaëlle		RUIZ Paul	Absent
LAPEZE Julien		SOURSAC Jérôme	
LUC Emilie		VERDIER Nicolas	
MAZET Sylvie			